JOURNAL

DES PT'HIBOUX

Journal n°2

MARS/AVRIL 2020



EDITO

Bonjour,

Le Relais d'Assistants Maternels « Les Pt'Hiboux », est ouvert aux assistants maternels, parents employeurs et enfants des communes d'Aubry du Hainaut, Haveluy, Hérin, Millonfosse et Wallers.

Désormais, vous pouvez me joindre sur une ligne téléphonique directe aux heures d'ouverture du RAM:

06-49-28-40-78 ☺

Un groupe Facebook : « RAM Les Pt'Hiboux » est maintenant disponible. Il regroupe toute l'actualité du RAM. Vous pouvez dès à présent faire votre demande d'adhésion.

<u>Attention, les demandes ou les publications effectuées sur Facebook seront traitées</u> <u>uniquement pendant mes permanences administratives. Merci de votre compréhension</u>

A très bientôt

Marine







Programme des ateliers d'éveil

Mars 2020	Lundi 2	Jeudi 5		
Semaine 10	Hérin	Wallers Arenberg		
	Atelier Carnaval	Atelier Carnaval		
	Les enfants peuvent venir	Les enfants peuvent venir déguisés et		
	déguisés et vous pouvez	vous pouvez apporter des crêpes		
	apporter des crêpes			
	Jeudi 12			
Semaine 11	Haveluy			
	Jeux de Construction			
	Lundi 16			
	Aubry du Hainaut	Jeudi 19		
Semaine 12	(10h-11h30)	Wallers Centre		
	Arbre de Printemps	Arbre de Printemps		
	Lundi 23	Mercredi 25		
Semaine 13	Millonfosse	Hérin		
	(sur inscription)	L'atelier de Nounou*		
	Pâte à modeler			

Avril 2020	Lundi 30/03 Jeudi 2		
	Hérin	Wallers Arenberg	
Semaine 14	Atelier Lecture sur le thème	Parcours psychomoteur	
	du Printemps		
	Lundi 6	Mercredi 8	
	Aubry du Hainaut	Hérin	
Semaine 15	(10h-11h30)		
	Création de Pâques	Création de Pâques	
Semaine 16-17	Ateliers de Vacances de Printemps		
	Lundi 27	Jeudi 30	
Semaine 18	Millonfosse	Haveluy	
	Bac à pâtes	Cuisine : pâte d'amande	

Fonctionnement des Ateliers d'éveil et des Ateliers de vacances

Atelier d'éveil (Période Scolaire) :

Les **ateliers d'éveil** se déroulent de 9h30 à 11h (sauf Aubry du Hainaut 10h-11h30) sans inscription sauf à Millonfosse.

Nous demandons aux assistants maternels et aux parents employeurs d'apporter un fruit pour proposer « un goûter fruité» entre enfants et de prévoir des chaussons pour les enfants.

* « L'atelier de Nounou » est un atelier proposé par l'assistant maternel selon ses envies, ses compétences et surtout selon les besoins des enfants. L'atelier doit être adapté à leur âge. Pour être à l'initiative de cet atelier, merci de bien vouloir prendre contact avec l'animatrice pour en discuter avec elle.

Atelier de Vacances:

Nous vous rappelons que **TOUS** les ateliers se font sur inscription pendant les vacances scolaires.

Pour rappel, les inscriptions se font par téléphone ou par mail. Vous êtes rappelés la veille de l'atelier <u>UNIQUEMENT</u> pour confirmer votre inscription. Sans appel de notre part, vous ne pouvez participer à l'atelier faute de places.

- Veuillez penser s'il vous plait à annuler votre réservation si vous ne pouvez-vous y rendre ou si un des enfants inscrits ne vient pas.
- Merci de respecter les horaires précis des ateliers :

AUBRY DU HAINAUT	Mairie - Salle des mariages – Rue Henri Maurice	
HAVELUY	Salle Droulez – Place Lainelle	
HERIN	Salle périscolaire – Rue Jules Guesde – Face à l'école Gabriel Péri	
MILLONFOSSE	Salle périscolaire – Place de Millonfosse	
WALLERS ARENBERG	Locaux du RIPESE – 5 rue du dispensaire	
WALLERS CENTRE	Salle d'animation à côté de la mairie – Rue Marcel Danas	

Permanences de l'animatrice (accueil téléphonique 03.27.19.19.30 ou 06.49.28.40.78 ou sur rendez-vous):

Lundi: 8h30 à 12h30/13h15-17h

Mercredi : 8h à 12h30/ 13h15 à 16h30

Jeudi: 8h30 à 12h30/13h15 à 17h15

Vendredi: 8h30 à 12h30

Le complément libre choix de mode garde ou CMG

Le complément de libre choix du mode de garde (Cmg) fait partie de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Il s'agit d'une prise en charge partielle de la rémunération d'une assistante maternelle agréée. Son montant varie selon le nombre d'enfants à charge, l'âge de votre enfant et vos ressources. Un minimum de 15 % des frais restera à votre charge. La demande s'effectue auprès de la CAF dès l'embauche de l'assistant maternel. Les conditions d'attribution sont de remplir les conditions générales pour bénéficier des prestations familiales et d'avoir une activité professionnelle. Le montant varie selon votre situation familiale et vos ressources. C'est le <u>revenu net catégoriel</u> de 2018 qui est pris en compte pour 2020.

Plafonds de revenus 2018 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020					
Enfant(s) à charge	Revenus				
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à		
1 enfant	21 087 € *	46 861 € [*]	46 861 € [*]		
2 enfants	24 080 €*	53 513 € ⁻	53 513 € [*]		
3 enfants	27 073 €*	60 165 € ·	60 165 €		
au delà de 3 enfants	+ 2 993 €	+ 6 652 €	+ 6 652 €		

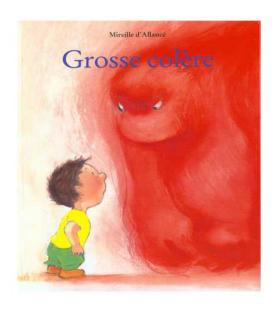
^{*} Ces plafonds sont majorés de 40 % si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants.

Montants mensuels maximums de la prise en charge par la Caf en cas de rémunération directe du salarié en fonction des plafonds de revenus (du 1er avril 2019 au 31 mars 2020)

â	- de 3 ans*	468,82 €	295,62 €	177,35 €
Âge de l'enfant	de 3 ans à 6 ans	234,41 €	147,83 €	88,68 €

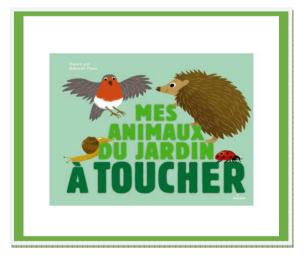
Depuis Janvier 2020, si votre enfant atteint l'âge de 3 ans entre le 1er janvier et le 31 août, le bénéfice du montant mensuel maximum applicable aux enfants de 0 à 3 ans est prolongé jusqu'au mois précédent la rentrée scolaire de septembre.

La bibliothèque des Pt'Hiboux:





Mireille d'Allancé, Ecole des loisirs



La carapace de l'escargot, la douce fourrure du lapin, le plumage du merle, les écailles du lézard... Un premier documentaire à toucher pour répondre aux questions des tout-petits et connaître les animaux du jardin sur le bout des doigts!

Déborah Pinto, Milan Jeunesse